

Les grandes étapes de la Justice du 21^{ème} siècle Une Justice de proximité au service des citoyens

Christiane Taubira, a entrepris, dès son arrivée à la Chancellerie, un ensemble d'actions concrètes et de concertations.

► Les actions déjà mises en œuvre

Octobre 2013 : Valorisation d'innovation et d'accompagnement (VIA-Justice)

Programme d'écoute et de soutien pour accompagner les juridictions dans la réalisation de projets innovants et la valorisation des expériences professionnelles.

Décembre 2013 : Premier plan de soutien aux juridictions

Recrutement de 100 assistants de justice, renouvellement d'une partie du parc informatique et réalisation de travaux immobiliers urgents.

Février 2014 : Plan d'action pour le ministère public

19 mesures orientées autour de 4 axes : statut des magistrats du ministère public, élaboration et mise en œuvre des politiques pénales, conditions de travail et efficacité de l'action publique, droit et traitement de certains contentieux.

Juillet 2014 : Deuxième plan de soutien aux juridictions

Création de 218 emplois contractuels, recrutement de 120 adjoints administratifs et octroi de 596.000 euros de crédits supplémentaires.

Juillet 2014 : Statut des personnels des greffes

Protocole d'accord confirmant la spécificité des métiers de greffiers en chef et greffiers et prévoyant des évolutions statutaires pour chacun de ces deux corps.

Septembre 2014 : Réimplantation de 3 tribunaux de grande instance et création de 3 chambres détachées

► L'élaboration d'une réflexion de fond

4 rapports et 268 propositions

Rapport de l'Institut des hautes études sur la Justice sur l'office du juge : 44 recommandations sur l'évolution de l'office du juge et son périmètre d'intervention.

Rapport sur la modernisation de l'action publique : 67 propositions précises et opérationnelles correspondant à 10 grandes orientations sur les missions et les méthodes d'action du parquet.

Rapport sur le juge du 21^{ème} siècle : 67 recommandations autour de trois axes majeurs : rendre le citoyen acteur de son litige, organiser le fonctionnement de la Justice au service du citoyen et valoriser l'intervention du magistrat pour la rendre plus efficace.

Rapport sur les juridictions du 21^{ème} siècle : 90 propositions pour organiser une justice de qualité et de proximité qui s'adapte à l'attente des citoyens et aux métiers de la Justice.

1.900 participants au grand débat national des 10 et 11 janvier 2014 et plus de 2.000 contributions des acteurs de la Justice sur le terrain : 325 juridictions se sont mobilisées autour de 580 assemblées générales.

► Les prochaines étapes

Septembre 2014 : Annonce par la garde des Sceaux des 15 mesures phares de la réforme judiciaire, destinées à renforcer le service public de la Justice en le rendant plus accessible et plus proche du justiciable.

Automne 2014 : Mise en place de 5 expérimentations au sein d'une vingtaine de juridictions :

- un guichet unique d'accueil pour permettre au citoyen d'obtenir des informations sur sa procédure et d'en effectuer le suivi,
- assistance des magistrats du parquet pour renforcer la communauté de travail,
- des conseils de juridiction rassemblant acteurs judiciaires, élus, représentants de la société civile...
- information sur les décisions habituellement rendues par les juridictions,
- renforcement du recours à la médiation.

Octobre 2014 : Publication des premiers textes réglementaires visant notamment à améliorer le fonctionnement interne des juridictions,

Début 2015 : Décret visant à améliorer les dispositifs de règlement amiable des litiges et création du conseil national de la médiation et de la conciliation.